

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

Du 4 septembre 2014

Présents : Christian VERGNES, Maire, Anne-Laure ALBAGNAC, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Eric CARRARA, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Stéphanie CROZES, Cédric ENJALBERT, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Hélène GERAUD, Suzanne GINISTY, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOYSSET.

Absente excusée : Bernadette CHAMBRETTI (pouvoir à Marie-Laure FUGIT)

M. le Maire fait part à l'assemblée :

- de la carte de remerciements de la famille TOUSSAINT suite au décès de Michel TOUSSAINT,
- de la naissance de Chloé, petite-fille de Marie-Hélène BASTIDE, ancienne élue.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Révision du POS (Plan d'Occupation des Sols),
- 2) Dissimulation des réseaux, secteur de la Fontaine à Magrin,
- 3) Gîte communal : fixation des tarifs pour l'année 2015,
- 4) Modalités et tarifs de location des salles des fêtes,
- 5) Cession de terrain à Cureboursot,
- 6) Indemnités du Trésorier,
- 7) Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire,
- 8) Admission de titres en non valeur,
- 9) Décisions modificatives,
- 10) Questions diverses.

1) Révision du POS

Dans le cadre de la loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) du 24/03/2014, si la commune n'a pas transformé son POS en PLU (Plan Local d'Urbanisme) au 27/03/2017, c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui va s'appliquer ; c'est une contrainte car ce sont les services de l'Etat qui délivreront la constructibilité au cas par cas. C'est la raison pour laquelle il semble opportun d'engager la révision de notre document d'urbanisme afin qu'il devienne PLU.

A été évoqué l'idée de faire un PLU intercommunal au niveau de la communauté de communes, mais après avoir consulté toutes les communes, il s'avère difficile de lancer une telle procédure car les collectivités de ce territoire n'ont pas les mêmes besoins.

La procédure de révision de notre document d'urbanisme se décompose d'un diagnostic global (6 mois) suivi d'un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable dont la validité est de 10 ans), mise en forme, arrêt du projet, enquête publique, approbation.

M. le Maire propose donc de délibérer pour lancer cette procédure. A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le lancement de la révision du POS et définit comme procédure de concertation la voie de presse, l'affichage,

les expositions, les réunions publiques, la publication dans le bulletin municipal, les parutions sur le site internet). Une consultation pour choisir un bureau d'étude sera donc organisée.

Un groupe de travail est constitué afin de suivre ce dossier : M. le Maire, Marc ANDRIEU, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Hélène GERAUD, Eric LAGARDE, David MAZARS.

2) Dissimulation des réseaux électriques, France Télécom et éclairage public, secteur de la Fontaine à Magrin

Dans le cadre du chantier de l'aménagement de village de Magrin, seul le secteur de La Fontaine n'a pas les réseaux enfouis ; une étude a donc été demandée au SIEDA pour l'enfouissement des réseaux basse tension (électrique, France télécom).

La mise en souterrain des réseaux électriques a été estimée à 21 914.80 euros HT avec une participation de 6 574.44 euros pour la Commune (reste à ajouter le coût des 4 lampes) ; celle du réseau de France Télécom a été estimée à 2 533.38 euros HT avec une participation de 1 266.69 euros.

Le Conseil Municipal valide ce programme ainsi que les participations que la Commune devra apporter.

3) Gîte communal : tarif 2015

Il convient de fixer les tarifs de location du gîte pour l'année 2015.

A ce jour, voici les tarifs pratiqués :

	SUPER HAUTE SAISON	HAUTE SAISON	MOYENNE SAISON	BASSE SAISON	VACANCES DE NOËL
SEMAINE	520	470	370	300	370
WEEK-END			165	165	220
MINI SEMAINE 4/5 JOURS			295	255	295
NUIT SUPPLEMENTAIRE			53	44	53
3 NUITS			220	210	
Location draps	10 euros par lit et par séjour				
Location linge de table et de toilettes	5 euros par personne et par séjour				
Caution	300 euros				

Ménage en fin de séjour (à la demande)	50 euros
Accueil animaux domestiques	15 euros/jour/animal + caution de 100 euros/animal

Après renseignements pris auprès de la centrale de réservation, ces tarifs entrent bien dans la moyenne des tarifs pratiqués pour le même type de location.

Le Conseil Municipal décide de reconduire ces tarifs pour 2015.

Alain CROZES effectue une parenthèse sur le logement situé à l'ancien presbytère de Magrin qui n'est pas loué depuis maintenant 6 mois. Une nouvelle annonce sera insérée sur le « Bon Coin ».

4) Modalités et tarifs de location des salles des fêtes

M. le Maire évoque le problème rencontré avec la location de la salle des fêtes de Ceignac en août à une jeune fille de la Commune : M. le Maire a été alerté sur le bruit effectué lors de cette soirée et s'est déplacé sur place : en fait, la salle était occupée par une personne extérieure à la Commune qui avait loué la salle sous le nom d'une personne de la Commune pour profiter du tarif communal.

Deux problèmes découlent de cette situation : la tarification puisqu'il est pratiqué un tarif différent selon que l'on est résident ou pas sur la Commune et le bruit généré par ces locations pour les riverains.

Concernant la tarification de la location à la jeune fille, les élus décident à l'unanimité moins une abstention (P LAUR), de tarifier 225.00 euros contre 100 euros prévus au départ.

Concernant la problématique du bruit, M. le Maire propose de revoir les règlements de location des salles et d'encadrer ce type de prêt de manière à essayer de contrôler au mieux la situation ; **à cet effet, une réunion de la commission des bâtiments communaux est programmée le samedi 27 septembre à 9 h 30 à la médiathèque** (Alain CROZES qui préside cette commission indique que ce sera l'occasion de faire un tour des bâtiments communaux avec les nouveaux élus).

Michel COUFFIGNAL indique que la réunion de planification des salles est programmée le vendredi 26 septembre 2014 à la mairie (les convocations seront lancées par Michel COUFFIGNAL).

5) Cession de terrain à Cureboursot

Les échanges de terrain entre M. Cau et la Commune ont été transcrits sur des documents d'arpentage que David MAZARS ira faire signer aux intéressés.

6) Indemnités du Trésorier

M. le Maire propose de délibérer sur le montant des indemnités allouées à M. le Trésorier. Elles se décomposent d'une indemnité de confection du budget égale à 45.73 euros et d'une indemnité de conseil

calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983, soit 511.61 euros pour un taux de 100 % à définir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux de l'indemnité de conseil à 100 % ; l'indemnité brute accordée à M. LARDEMER pour l'exercice 2014 sera donc de 557.34 euros.

7) Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire

La Préfecture, à réception de la délibération de délégation consenties par le conseil municipal au maire, nous demande de préciser les montants maximums à ne pas dépasser dans le cadre de cette délégation d'une part pour les tarifs de droits de voirie, stationnement, etc.... et d'autre part pour les emprunts ;

Le conseil municipal fixe 100 euros pour les tarifs de droits de voirie et autres et 50 000 euros pour les emprunts d'investissement prévus au budget.

8) Admissions de titres en non valeur

Sur proposition de M. le Trésorier, M. le Maire indique qu'il convient de porter en non valeur deux créances : 0.62 euros pour le budget communal et 0.73 euros pour le budget assainissement ; en effet, les sommes modiques sont inférieures au seuil de poursuite.

Le Conseil Municipal valide cette décision à l'unanimité.

9) Décisions modificatives

Il convient pour le budget de la Commune :

- de créer un programme d'une part pour l'achat du grillage rigide coté terrain de pétanque à Ceignac en remplacement du grillage abîmé, pour 1 580 euros et d'autre part pour l'achat d'un appareil portatif pour le dépôt communal pour 331 euros ;
- d'ajouter 128 euros sur le programme 508 (pose d'un spot à côté du restaurant à ceignac), l'ensemble de ces sommes seront prises sur les dépenses imprévues de la section d'investissement.

Pour le budget du lot. les Chênes et pour pouvoir payer les dernières factures (honoraires géomètre et peinture sol), il faut transférer du compte 65 au 011, 1 518.21 euros.

L'ensemble de ces modifications sont entérinées par le Conseil Municipal.

10) Questions diverses

→ bilan de la rentrée scolaire

M. le Maire indique qu'il s'est rendu le jour de la pré-rentrée à l'école de Magrin ; on attend les effectifs définitifs car il y a eu quelques inscriptions.

D'un point de vue matériel : les placards réalisés dans la classe de Mme OLIVERO donnent satisfaction ; le tableau blanc interactif est installé ; le sable du bac à sable a été changé (on attend devis de la bâche) ; les

tricycles ont été livrés et sont en voie de montage ; le petit local toilettes a été rafraîchi ; les volets de la salle de motricité ont été réparés.

A Ceignac où M. le Maire s'est rendu le jour de la rentrée, il faut prévoir l'achat d'une petite armoire à pharmacie pour le stockage des médicaments des enfants. La table et bancs ont été positionnés entre les deux tilleuls, la pelouse est désormais libre d'accès pour les enfants.

Une remarque a été faite sur la surveillance des enfants sur la cour : elle s'avère difficile car il y a des recoins (peut être fermer derrière le local de la bibliothèque).

Michel COUFFIGNAL est également passé dans les écoles et indiquent que les enseignants des deux écoles doivent se voir avec Stéphanie PRATMARTY pour le planning d'occupation de la salle des fêtes de Ceignac.

Transports scolaires : quelques réglages de départ ont dû être effectués.

Voir les personnes qui effectuent la garderie le mercredi midi pour les effectifs et les horaires de départ des enfants.

Les règlements des cantine et garderie sont corrigés et seront transmis dans les écoles lundi 8 septembre pour un retour le 15 septembre.

Enfin, M. le Maire indique à l'assemblée que la Commune de Luc-la-Primaube n'a pas renouvelé la convention qui nous liait avec cette commune pour la MJC et qui donnait égale priorité aux enfants des deux communes pour participer à ce service : un courrier d'information a été adressé à toutes les familles concernées.

→ L'opération du prêt à poster que l'on envisageait de réaliser ne sera pas possible car la Poste a annulé ce type d'opération.

→ invitation assemblée générale du club de tennis le vendredi 5/9 : Michel COUFFIGNAL y assistera.

→ invitation de l'Agence Adour Garonne pour une réunion sur la qualité de l'eau le 30/09 à Albi à l'école des Mines.

→ EDF va renforcer la ligne électrique des Tourelles à Magrin ; à cette occasion le SIEDA nous propose de mettre en souterrain les réseaux et va donc réaliser une étude que l'on attend (ce sera un projet pour 2015).

→ Le congrès des maires aura lieu du 25 au 27 novembre à Paris. M. le Maire demande aux élus de réfléchir à leur éventuelle participation.

→ Réseau de chaleur de Ceignac : M. COURTY devait rencontrer les conseils d'administrations des partenaires concernés (il a vu celui de la Communauté Marie Immaculée). M. VERGNES va contacter les autres (CAT, Ste Marthe, Les Tilleuls).

→ Le syndicat mixte du Viaur propose de venir présenter l'ensemble de ses actions lors du prochain conseil municipal : la date leur sera communiquée.

→ chantier aménagement du village de Magrin : T GUILLEMIN a pris contact avec la Pépinière Départementale pour réserver des plants ; on attend la plaque du monument aux morts qui doit être réalisée par l'entreprise Jaladeau ; SELE a repris le travail aujourd'hui ; BREFUEL devrait poser la rambarde sur le mur prochainement ; enfin, il sera passé commande des 3 bancs et des 2 poubelles.

→ Mise aux normes de la station d'épuration de Calmont : réunion avec les partenaires mercredi 9/9 à 9 h 30 en Mairie.

→ Positionnement des conteneurs à ordures ménagères à Ste Marthe : à droite quant on rentre dans l'accès aux livraisons.

Prévoir un espace conteneurs au dessous des HLM à la Gineste.

Toujours en matière d'ordures ménagères, Eric LAGARDE indique qu'il lui a été signalé que les conteneurs marron situés au carrefour du Plô étaient toujours pleins ; voir la Communauté de Communes pour le rajout d'un conteneur ; il propose également la désinfection des conteneurs.

Pour information (cela sera inséré dans la prochaine lettre municipale) : a été ajouté à Ceignac un conteneur pour récupérer les vêtements.

→ M. le Maire indique qu'il doit voir prochainement Sébastien DURAND du Département pour le projet d'aire de co-voiturage qui sera située au rond point des Molinières, sur une partie de terrain communal.

→ Une réunion pour le suivi du dossier de SOBEGAL est programmée le 18/09 à 14 h en Mairie.

→ 28/09/2014 : 3^{ème} vétathlon organisé par le club de vélos de Calmont qui avait sollicité une subvention pour cette journée. Michel COUFFIGNAL, après avoir reçu l'aval des membres de sa commission, propose de leur verser une subvention exceptionnelle pour l'achat de matériel de 300 euros ; accord du Conseil Municipal pour le versement de cette participation dont les crédits seront pris sur la somme « à répartir » du compte 6574 « subvention ».

Indiquer à cette association qu'ils peuvent prétendre à une subvention de la Région pour l'acquisition de matériel.

→ Patricia LAUR réitère la demande des assistantes maternelles de voir fermer l'espace jeu à côté de la boulangerie à Ceignac (bonne note en est prise pour le budget 2015 avec en sus une poubelle) ; elles souhaitent également que Stéphanie PRATMARTY les accueille une fois par semaine (le jeudi) contre deux fois par mois aujourd'hui : un accord de principe est donnée, S PRATMARTY y étant favorable.

Un complément de jeux pour les aires de jeu est également demandé (jeu à bascule + toboggan à Segonzac et un toboggan à Magrin + des jeux pour les moins de 3 ans) : tout ceci sera prévu sur 2015.

→ Dominique CAVAROC demande où en est le dossier du transport des personnes âgées vers La Primaube ou Rodez. M. le Conseiller Général a été saisi et est venu en Mairie avec le responsable des transports au Conseil Général, M. BOUSSAGUET. Des pistes sont à l'étude avec l'installation d'une société de taxi qui est en cours. Affaire à suivre.

→ Aménagement sécuritaire du carrefour des Landes : on attend la visite de M. POUGET de la DDT.

Suzanne GINISTY, toujours dans un souci de sécurité, sollicite l'installation d'un miroir au carrefour du Plô dans le sens Majoulet-Milhac.

→ Zone de Montvert : des compromis de vente ont été signés dernièrement et il reste seulement 3 lots sans option à ce jour.

→ Projet évolution des territoires : des rencontres sont prévues entre les communautés de communes Viaur Céor Lagast et Pays Baraquevillois ; notre devenir dépend de l'avenir territorial de Baraqueville, Camboulazet et Manhac.

→ Il est indiqué que Mme Paulette SERIEYS a une licence 4 de débits de boissons à vendre. La Commune ne se portera pas acquéreur au vu de la gestion compliquée de ce type de licence.

→ Elections sénatoriales : les candidats ESCOFFIER/FAUCOUNIER et LUCHE/MARC sont venus en Mairie.

→ **Voici les réunions programmées :**

Réunion d'adjoints le 17/09 à 9 h 30, conseil municipal le 09/10 à 20 h 30 ;

Bureau de communauté le 10/9 et conseil communautaire le 24/9 ;

Commission bâtiments communaux : samedi 27/09 à 9 h 30 à la médiathèque

Une réunion des élus est programmée le 23/09 à 20 h 30 pour la préparation de la soirée du 11/10.

Biens de section : une réunion avec les habitants de la Palousie et de Ségonzac est programmée le 7/11 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Ceignac pour un éventuel transfert de ces biens à la Commune.